

Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Crédit : 3 194 335 francs

Année : 2026 selon les douzièmes provisoires

Objet : Prise en charges des élèves dans l'enseignement spécialisé à la rentrée 2026

Programme(s) : F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques

Nature(s) : 30 Charges de personnel

Nombre de postes : ETP 59.4

Motifs-détails : Selon les dernières prévisions d'effectifs d'élèves réalisées par le service de la recherche en éducation et les inscriptions recensées à ce jour, l'office médico-pédagogique devrait accueillir 1'886 élèves à la rentrée 2026. Cette évolution nécessite la création de 95 places supplémentaires par rapport aux prévisions utilisées pour la rentrée 2025, ainsi que la transformation de 40 places hétérogènes en places renforcées nécessitant un encadrement accru. Afin d'assurer l'accueil de ces élèves supplémentaires, 52.4 ETP sont nécessaires dès la rentrée 2026, soit 21.17 ETP de personnel enseignant, 25.03 ETP d'éducateurs ou éducatrices et 6.2 ETP de personnel thérapeutique. Ces besoins représentent un montant de 2.83 millions de francs en 2026.

Par ailleurs, environ 60 élèves présentent actuellement des difficultés importantes nécessitant des mesures de soutien renforcées, sans que l'enseignement spécialisé ne constitue pour autant la réponse la plus adaptée à leurs besoins. Pour ces élèves, le maintien dans un environnement scolaire ordinaire apparaît comme la solution pédagogique la plus pertinente. Il est dès lors essentiel de mettre en place un accompagnement adéquat. Dans cette perspective, un renforcement des dispositifs de conseil et de soutien s'avère indispensable afin de garantir des conditions de scolarisation adaptées et inclusives. À cette fin, 7 ETP supplémentaires de

personnel enseignant sont nécessaires, pour un montant de 0.37 millions de francs en 2026.

Par rapport au projet de budget 2026 bis, qui prévoyait un total de 45.1 ETP supplémentaires, les besoins pour la rentrée 2026 ont dû être réévalués à la hausse (+15 places nécessaires et soutien renforcé pour 60 élèves dans l'enseignement régulier). Bien que ce dernier soit encore en cours d'examen, le dépôt de la présente demande s'avère nécessaire afin de garantir la disponibilité de ces ressources indispensables dès la rentrée 2026.

Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse sollicite dès lors l'octroi d'un crédit supplémentaire permettant l'engagement de ces 59.4 ETP (3.194 millions de francs) dès la rentrée scolaire 2026.

Ces postes seront ensuite pérennisés et intégrés au projet de budget 2027, pour un coût annuel total de 7.7 millions de francs.

10 juin 2026

Conseil d'Etat :



La chancelière d'Etat :

Décision de la commission des finances :

Accord	Date :
Refus	Signature :